

29/03/2021

LES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS DANS LA ZONE DE CONVENTION DE LA COMHAFAT

RAPPORT DE SYNTHESE



Nom du projet : Réalisation d'une étude sur les Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) dans la zone de convention de la COMHAFAT

Numéro de contrat : COMHAFAT-IRD N°002/FPP/A-2-1/2021

Nom du client : COMHAFAT (Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique)

Titre : Les Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) dans la zone de convention de la COMHAFAT - Rapport d'étape

Les Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) dans la zone de convention de la COMHAFAT

Rapport de synthèse

Auteurs

Yannick BAIDAI

Laurent DAGORN

Manuela CAPELLO

Patrice GUILLOTREAU

Pierre-Yves LEMEUR

Remerciements

Les auteurs souhaitent ici exprimer leur reconnaissance et leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui de par leur soutien analytique et de recherche ou de par leurs conseils et recommandations, ont permis de mener à bien ces travaux.

CONTEXTE GENERAL

Le présent document constitue le rapport de synthèse de l'étude sur les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) dans la zone de convention de la COMHAFAT, commanditée par la COMHAFAT (Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains riverains de l'Océan Atlantique), et portant la référence COMHAFAT-IRD N°002/FPP/A-2-1/2021. Les travaux ont été réalisés à partir d'analyses documentaires exhaustives, de données factuelles collectées auprès de la Commission Internationale du Thon de l'Atlantique (CICTA), ainsi que d'enquêtes de terrains et d'entretiens menés auprès d'experts et acteurs internationaux, régionaux et nationaux. Il fournit un résumé du travail effectué et des principaux résultats obtenus pour chacun des objectifs assignés à cette étude à savoir :

- L'évaluation de l'ampleur de l'utilisation des DCP dérivants dans la zone de convention de la COMHAFAT ;
- L'examen de l'impact de leur usage sur les pêcheries opérant dans la zone de convention ;
- L'examen de l'impact de leur usage sur les ressources halieutiques, la biodiversité marine et les habitats pélagiques et côtiers ;
- L'analyse des impacts socio-économiques des DCP dérivants sur les communautés des États de la COMHAFAT ;
- Et l'identification d'options de gestion visant à atténuer leurs effets et à garantir la durabilité des pêcheries des États de la COMHAFAT et la bonne santé des écosystèmes marins hauturiers.

TABLE DES MATIERES

Contexte général.....	2
1. Introduction.....	4
2. Dimension d'utilisation des DCP dans la zone de convention de la COMHAFAT	5
3. Impacts de l'usage des DCP sur les pêcheries opérant de la façade Atlantique Est de l'Afrique	6
4. Impacts de l'usage des DCP sur les ressources halieutiques, la biodiversité marine et les habitats pélagiques et côtiers.....	6
5. Impacts socio-économiques des DCP sur les communautés des États de la COMHAFAT7	
6. Conclusions et recommandations visant à gérer/atténuer les effets et l'utilisation des DCP.....	8

1. INTRODUCTION

Les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) désignent les structures flottantes artificielles spécifiquement conçues pour exploiter le comportement agrégatif des espèces pélagiques autour des objets flottants afin de faciliter leurs captures. Portée par les progrès technologiques rapides dans leur domaine, l'utilisation de DCP dérivant par les flottes de senneurs s'est généralisée depuis le milieu des années 90, avec le déploiement de milliers de DCP instrumentés dans tous les océans tropicaux. Actuellement, la quasi-totalité des DCP déployés sont équipés de bouées-satellites fournissant en temps réel, aux pêcheurs des informations sur leur emplacement ainsi que sur les biomasses de poissons qui leur sont associés. Combinées à la nature agrégative des DCP, les améliorations substantielles survenues dans la technologie des bouées ont offert une remarquable facilité opérationnelle aux navires de pêche, matérialisée par une probabilité accrue de réussite des coups de pêche et une optimisation significative des stratégies de recherche du thon.

En dépit de leur place désormais prépondérante dans les stratégies de pêche thonière industrielle, l'utilisation massive de DCP et leur grande efficacité suscitent nombre d'inquiétudes tant au niveau de leurs répercussions sur la déplétion des stocks exploités que des multiples conséquences écologiques qui leurs sont associés. C'est dans ce contexte que la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT) a contracté l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) pour la réalisation d'une évaluation de l'utilisation de ces outils de pêche au sein de sa zone de convention. Les objectifs généraux de la mission étaient de consolider les informations existantes sur l'utilisation et les impacts associés aux DCP dans la zone de la Convention de la COMHAFAT et de proposer les moyens d'encadrer leur utilisation de manière durable. A cet effet, ce projet a été structuré autour de cinq axes majeurs, à savoir :

- (i). Compiler les informations existantes sur l'ampleur de l'utilisation des DCP dans la zone de convention de la COMHAFAT ;
- (ii). Examiner les impacts de leur usage sur les rendements des différentes pêcheries de la zone ;
- (iii). Examiner les impacts de leur usage sur les ressources halieutiques présentes dans la zone de convention de la COMHAFAT, sur la biodiversité marine et sur les habitats pélagiques et côtiers,

- (iv). Examiner les impacts des DCP sur l'économie et la sécurité alimentaire des communautés des États de la COMHAFAT ;
- (v). Et évaluer les options de gestion des DCP dérivants visant à atténuer leurs effets et garantir la bonne santé des écosystèmes marins hauturiers et la durabilité des pêcheries des États de la COMHAFAT.

2. DIMENSION D'UTILISATION DES DCP DANS LA ZONE DE CONVENTION DE LA COMHAFAT

L'évaluation de l'étendue de l'utilisation des DCP dans l'Atlantique en général, et dans la zone de la convention COMHAFAT en particulier, a mis en évidence la nature fragmentaire et imprécise des données sur les nombres de DCP utilisés par les flottilles avant 2013. L'essentiel des informations sur l'utilisation des DCP au cours de cette période se fonde sur des informations indirectes et des extrapolations soutenues par diverses hypothèses, qui ont notamment permis de calculer qu'entre 17 000 et 20 000 DCP avaient été déployés dans l'Atlantique, au cours de l'année 2013. Après cette période intervient un renforcement continu des exigences réglementaires de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) en matière de déclaration des données sur les DCP exploités par les navires de pêche. Ces données indiquent que l'effort moyen de déploiement de DCP est passé de 26 000 DCP par an en moyenne sur la période 2013-2017 à 18 000 DCP au cours de 2018-2019. Toutefois, leur caractère non uniforme d'une année sur l'autre, résultant du respect variable des obligations de déclaration par les différentes flottes, n'autorise aucune interprétation de cette dynamique apparente. Plus d'un tiers de ces déclarations d'activités de déploiement et de suivi des DCP par les senneurs et les canneurs dans l'océan Atlantique-Est se concentrent dans les Zones Économiques Exclusives (ZEE) des États côtiers africains, avec une saisonnalité marquée au niveau des zones de déploiement, dont les principales demeurent les ZEE de l'Angola, de la Mauritanie, du Gabon, Du Sénégal, du Cap-Vert, de la Guinée Equatoriale et de Sao-Tomé et Principe.

3. IMPACTS DE L'USAGE DES DCP SUR LES PECHERIES OPERANT DE LA FAÇADE ATLANTIQUE EST DE L'AFRIQUE

Depuis les débuts de l'industrie thonière à la senne dans l'Atlantique, les eaux de plusieurs États côtiers africains constituent des zones privilégiées pour la pratique de la pêche sous objets flottants. Ainsi au cours de l'année 2019, environ 87% des captures de thons majeurs réalisées par les senneurs dans les eaux sous juridiction des États côtiers dérivait de la pêche sous DCP. Correspondant à environ 48% de la production totale des senneurs dans l'Atlantique, ces proportions soulignent clairement la prédominance de ces outils dans les stratégies de pêche des navires opérant dans ces zones, et de manière plus générale dans cet océan.

En revanche, des enquêtes pilotes conduites le long du littoral ivoirien ont révélé que cette utilisation des DCP par les flottes industrielles ne générait que des niveaux négligeables d'interactions directes avec les pêcheries artisanales hauturières opérant dans ces zones, principalement en raison des différences au sein des échelles d'opérations spatiales et des espèces ciblées par les deux pêcheries. Néanmoins, les DCP sont généralement associés à un volume plus élevé de prises accessoires que la pêche ciblant de bancs libres, ainsi qu'à un risque potentiel de perturbation de l'écologie, du comportement naturel et de la distribution des espèces. Or, certains taxons considérés comme des prises accessoires par la pêche industrielle au thon à la senne revêtent un intérêt commercial ou alimentaire pour les pêcheurs locaux, ou pourraient représenter des candidats viables pour une exploitation durable par ces pêcheries. Avec l'éventualité de leurs impacts sur les stocks et le comportement naturel de ces espèces, les DCP pourraient être susceptibles d'induire indirectement de perturbations significatives dans les schémas et stratégies d'exploitation des pêcheurs artisans. Les nombreuses incertitudes sur l'écologie des espèces associées, ainsi que les insuffisances des systèmes de suivi et de collecte de données des pêcheries artisanales de ces États côtiers, entravent toutefois, considérablement l'examen de la plausibilité et de l'importance de ce type d'interaction.

4. IMPACTS DE L'USAGE DES DCP SUR LES RESSOURCES HALIEUTIQUES, LA BIODIVERSITE MARINE ET LES HABITATS PELAGIQUES ET COTIERS

L'utilisation massive des DCP sur les ressources halieutiques et les écosystèmes pélagiques et côtiers se manifestent par diverses catégories d'impacts. On estime qu'ils font peser un risque

de surexploitation sur les ressources halieutiques principalement les juvéniles de thon obèse et d'albacore capturés en association avec le listao sous objets flottants.

En outre, la pêche sous DCP constitue la moins sélective des stratégies de pêche thonière à la senne, avec un volume de prises accessoires évalué en moyenne à 8% des captures totales dans l'Atlantique, soit 4 fois plus que celui de la pêche de bancs libres. Ces prises se composent principalement de thonidés mineurs, d'autres poissons osseux et de requins. Les DCP sont par ailleurs à la base d'une mortalité cryptique liée à l'enchevêtrement des animaux dans leurs structures constitutives. Ceci apparaît particulièrement préoccupant pour les espèces sensibles telles que les requins et les tortues, pour lesquelles on estimait que ce phénomène induirait une mortalité 5 à 10 fois supérieure à celle résultant des captures accidentelles. Cependant, les évolutions majeures dans la conception des DCP, avec notamment l'utilisation de structures ou de matériaux non-maillants, pourraient avoir considérablement limité l'ampleur de ce phénomène. Une réévaluation de l'effet de ces changements se révèle ici essentielle.

Aussi, environ 10 % des DCP déployés dans l'Atlantique s'échouent le long de la côte ouest-africaine, notamment dans le Golfe de Guinée, engendrant un risque potentiel pour les habitats côtiers. Les DCP restants finissent par couler, participant de fait, à la pollution des océans et des fonds marins, en raison des matériaux synthétiques qui les composent.

Enfin, il est possible que l'utilisation intensive des DCP puisse influencer négativement les mécanismes de sélection de l'habitat et le fitness des espèces de poissons associées. Cette éventualité connue sous le nom de « piège écologique », encore débattue dans les milieux scientifiques, mérite néanmoins d'être prise en compte conformément au principe de précaution, dans les différentes stratégies d'atténuation des effets des DCP.

5. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DES DCP SUR LES COMMUNAUTES DES ÉTATS DE LA COMHAFAT

Pour les États côtiers africains de la façade Atlantique -Est, la pêche thonière industrielle représente une source indéniable de bénéfices socio-économiques. En effet, les compensations financières prévues par les accords pêche constituent pour certains de ces pays, des parts substantielles de leurs budgets publics. Tandis que pour d'autres, les recettes d'exportation de produits thoniers frais ou transformés jouent un rôle majeur dans l'équilibre de la balance

commerciale. Dans les principaux hubs thoniers d'Afrique occidentale, la filière thonière apparaît fortement intégrée aux économies nationales, où elle participe activement à la création d'emplois et de richesses. On évalue par exemple que l'ensemble des activités gravitant autour des activités thonières fournit de l'emploi à environ 35 000 personnes avec une forte représentation des femmes, notamment dans les conserveries.

La pêche thonière industrielle à la senne, notamment celle sous DCP, supporte le développement d'une filière sous régionale de commercialisation de thonidés, alimentée par une portion des captures des senneurs, qualifiée de « faux-poissons » ou de « faux-thons ». Le « faux-poisson » désigne les thons majeurs endommagés ou en dessous des tailles acceptées par les conserveries et les espèces accessoires capturées. Outil efficace permettant d'éviter le gaspillage de ressources halieutiques, la filière du « faux-poisson » a acquis au fil des années un rôle majeur pour la sécurité tant alimentaire qu'économique des communautés locales, et également dans divers pays de l'hinterland ouest-africain, vers lesquels sont réacheminés une partie du « faux-poisson ».

L'examen de ces différents aspects révèle qu'au regard de la dépendance actuelle des DCP dans les stratégies de pêche thonière industrielle, un changement de paradigme des États côtiers vis-à-vis de l'utilisation de ces dispositifs dans les eaux relevant de leur juridiction pourrait se solder par des préjudices majeurs en termes de retombées socio-économiques pour ces pays. En ce sens, la définition de modalités de gestion visant à une utilisation des DCP qui concilie les intérêts des différentes parties prenantes tout en préservant la viabilité des écosystèmes pélagiques et la durabilité des opérations de pêche thonière revêt une importance cruciale.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS VISANT A GERER/ATTENUER LES EFFETS ET L'UTILISATION DES DCP

Cette responsabilité est institutionnellement portée par la CICTA, qui a réalisé d'importants progrès dans la gestion des DCP ces dernières années. Ses initiatives en faveur d'une utilisation plus durable des DCP s'organisent principalement autour de dispositions réglementaires visant à :

- Améliorer la collecte et la fourniture de données relatives à l'utilisation des DCP par les différents pavillons ;

- Contrôler l'utilisation des DCP par le biais de limitations imposées sur les nombres de DCP actifs par navire, et de fermetures spatio-temporelles de la pêche sous ces dispositifs ;
- Atténuer les impacts environnementaux découlant du maillage d'espèces non cibles, de la perte et des échouages des DCP, via des exigences réglementaires sur l'utilisation de DCP non maillants et la promotion d'une transition des flottilles vers des DCP conçus avec des matériaux biodégradables.

L'analyse du dispositif réglementaire déployé par la CICTA a toutefois permis de dégager des points d'amélioration susceptibles de contribuer à une gestion plus efficace des DCP, notamment au regard des enjeux socio-économiques et environnementaux des États côtiers africains. L'un des points les plus importants a trait à la nécessité d'intensifier les efforts entrepris afin d'améliorer le niveau actuel de précision des données fournies sur l'utilisation des DCP. En effet, de nombreux travaux ont montré que les données fines collectées par les pêcheurs sur les DCP pouvaient se révéler déterminantes pour appuyer scientifiquement la gestion de ces outils de pêche. L'adoption d'un système adéquat de marquage et d'identification des DCP apparaît également indispensable pour garantir une efficacité optimale des actuelles actions de la CICTA visant au contrôle de leur exploitation. L'élaboration de stratégies pour la récupération et l'élimination des DCP en fin de vie représente aussi, l'un des éléments clés dont il faudra tenir compte pour l'amélioration des mécanismes actuels de gestion de ces dispositifs. A cet égard, l'internalisation des coûts environnementaux causés par les DCP apparaît comme une condition essentielle à considérer pour garantir la performance de ces stratégies.

Ce rapport identifie également, des priorités de recherche sur les DCP en relation avec les enjeux socio-économiques et environnementaux des États côtiers de la façade Atlantique africaine. Il souligne la nécessité d'efforts plus importants de recherche vers l'amélioration des connaissances sur l'écologie des autres poissons osseux pélagiques associées aux DCP. Dans la même ligne, la réalisation d'une évaluation exhaustive des impacts des DCP sur les pêcheries artisanales et sur les autres aspects socio-économiques propres aux États côtiers africains figure parmi les éléments centraux à prioriser pour l'implémentation d'une future gestion adaptative des DCP.